



*CONSULTATION SUR LE  
PROJET DE PLAN DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DU QUÉBEC*

---

*MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU  
MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC*

Février 2005

## **PRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT MAURICIE**

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie (CRE Mauricie) est un organisme à but non lucratif fondé en 1995 dans le but de concerter les différents intervenants régionaux pour assurer le développement durable de cette région. Il est géré par un conseil d'administration composé de bénévoles provenant de la population et de divers organismes régionaux.

Le CRE Mauricie, comme les quinze autres CRE du Québec, est un organisme reconnu par le ministère de l'Environnement du Québec. Leur mission consiste principalement à favoriser et organiser la concertation de l'ensemble des intervenants en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et de promotion du développement durable régional.

### **CE QUE NOUS PENSONS DE LA DÉMARCHE PROPOSÉE DANS LE DOCUMENT DE CONSULTATION.**

De façon générale, on peut dire que la démarche proposée dans le Plan de développement durable du Québec est satisfaisante. Encore loin d'un véritable «Plan vert pour le Québec», ce plan représente tout de même un pas important dans la bonne direction.

Nous sommes ravis que l'on reconnaisse dans ce document que «puisque'il supporte la vie, l'environnement constitue la base sur laquelle s'appuient la

société et l'économie». De plus, on identifie l'environnement comme une composante majeure du milieu de vie et on reconnaît officiellement le lien entre l'environnement et la santé, deux indissociables. Les groupes environnementaux se battent depuis très longtemps pour que ces états de fait reçoivent un minimum de considérations. Espérons maintenant qu'on leur accordera toute l'attention qu'il se doit.

Ce plan constitue la première étape d'un processus de changement vers une ère nouvelle, celle où, comme le dit si bien le premier ministre M. Charest dans son message d'introduction, *« le développement économique se fait non pas aux dépens, mais au profit de notre patrimoine environnemental et de l'épanouissement des personnes »*.

Cette première étape est cruciale et souvent la plus déterminante, c'est celle de l'engagement politique du plus haut niveau de l'État. Pour l'instant, ce plan ressemble plus à une politique interne de développement durable du gouvernement du Québec qu'à un véritable plan de développement durable pour le Québec. Nous souhaitons grandement que celui-ci ne restera pas seulement à ce niveau.

De plus, la stratégie de développement durable, qui selon nous constituera le cœur de ce plan, n'ayant pas encore été élaborée il est difficile d'évaluer complètement l'ampleur de ce Plan de développement durable du Québec. Le document présenté définit cependant assez bien les grandes orientations qui guideront l'élaboration de la stratégie de développement durable.

Nous souhaitons fortement que la mise en application de ce plan et la définition de la stratégie qui s'y rattache se fassent le plus rapidement possible afin qu'il y

ait, sans tarder, une révision des normes, des politiques et des programmes existants pour les rendre conformes à ce plan et aux principes qu'il sous-tend.

**«Le développement durable concerne les gouvernements, les collectivités régionales et locales, les acteurs socio-économiques et les citoyens»**

Ce plan vise aussi à favoriser la participation de toutes les personnes et de tous les organismes publics et privés à la mise en œuvre d'un développement durable au Québec. Actuellement, il est difficile d'évaluer quelle sera leur contribution.

Nous imaginons que c'est dans la stratégie de développement durable que se préciseront leurs rôles et surtout dans l'identification des actions de chaque ministère et organisme. Il devient donc très important qu'un processus de consultation et d'approbation soit aussi inclus dans la réalisation de ces autres étapes car en fait, le succès de ce plan réside dans les actions que mettront de l'avant les différents ministères et organismes. À notre avis, ces étapes doivent faire l'objet d'une consultation publique élargie, et non seulement d'une consultation publique dans le cadre d'une commission parlementaire. La population doit faire partie du processus du début à la fin si l'on veut qu'elle s'implique de façon maximale au moment de la mise en application de ce plan.

Il faudra aussi porter attention à la participation de la société civile. Il est nécessaire que la société civile s'implique mais cette implication ne doit pas signifier un désengagement de l'État. L'État doit assurer le leadership et la mise en application de ce plan. Sans l'État pour jouer ces rôles, il sera difficile d'atteindre les objectifs de ce dernier. L'application de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 illustre bien la nécessité du leadership de l'État.

## **Ajout à la Charte des droits et libertés de la personne**

L'ajout de l'article 46.1 «*Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité*» semble, à première vue, avoir une portée beaucoup plus limitée que ce qu'il peut laisser croire. Ce n'est qu'à long terme, suivant les usages qui en seront faits par les tribunaux et le gouvernement, que nous pourrions mesurer sa réelle portée.

## **Commissaire au développement durable**

Nous sommes favorables à la création d'un poste de commissaire au développement durable. Son rôle sera primordial dans l'atteinte des objectifs qui découleront de ce plan de développement.

Évidemment, ce commissaire devra être objectif afin de pouvoir agir avec discernement.

## **Financement du développement durable (fonds vert).**

Étant donné le peu d'argent normalement investi dans les actions environnementales au Québec, nous croyons que tout l'argent qui entrera dans ce fonds devrait servir au financement des organismes environnementaux reconnus par le gouvernement (Organismes de bassin versant, Conseil régional de l'environnement des différentes régions du Québec, ...) et à la réalisation de projets en environnement et en développement durable. De plus, il ne devrait pas être possible de détourner des sommes vers le Fonds consolidé du revenu du Québec. Tout l'argent devrait être réinvesti en environnement.

**CE QUE NOUS PENSONS DES PRINCIPES ET DES MESURES  
DÉFINIS DANS L'AVANT-PROJET DE LOI**

Les 14 principes qui guideront le choix des actions de développement durable des ministères et organismes sont excellents. Cette liste de principes semble suffisamment complète et précise pour assurer un choix judicieux des actions à mettre en œuvre.

Pour ce qui est des différentes mesures, elles nous apparaissent adéquates pour permettre la mise en œuvre et le suivi de ce plan de développement.

**QUELLES ACTIONS SERIEZ-VOUS PRÊTS À MENER POUR CONTRIBUER  
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC**

Nous sommes prêts à continuer et même à accentuer les efforts investis dans la promotion du développement durable dans notre région.

Rappelons que notre mission consiste principalement à favoriser et organiser la concertation de l'ensemble des intervenants en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et de promotion du développement durable régional.

## CONCLUSION

Autant, sinon plus de rigueur devra être apportée dans le processus qui mènera à l'élaboration de la stratégie de développement durable et au choix des actions des ministères et organismes. De plus, ces deux dernières étapes devront faire l'objet d'une consultation adéquate des principaux acteurs environnementaux du Québec, car c'est par ces étapes que se réalisera réellement ce plan de développement durable.

C'est par la modification, au fil du temps, des normes législatives et réglementaires actuelles pour les adapter aux principes de ce plan de développement durable que se fera sentir les effets de l'application de la loi qui découlera de ce plan de développement.

N'oublions jamais que la santé de l'environnement est la condition d'un développement durable, la société est la finalité pour laquelle se fait le développement, et l'économie est le moyen pour y parvenir.